

Aubigny-Les Clouzeaux, le 30 novembre 2023

Aux Président(e)s des associations,

Nous vous adressons en pièce jointe, le dossier de demande de subvention pour l'année 2024.

La commune d'Aubigny-Les Clouzeaux a élaboré un document spécifique pour les associations sportives et un document pour les autres associations du territoire.

Les informations demandées permettront de mieux apprécier vos besoins. Conscients des difficultés rencontrées de nouveau tout au long de l'année, nous souhaitons vous réaffirmer tout notre soutien.

Les critères d'attributions appliqués cette année :

- Nombres licenciés/adhérents
- Nombres licenciés/adhérents de moins de 18 ans
- Niveau de pratique
- Rayonnement vie locale (Evènements-Manifestations)
- L'inclusion de vos activités et la sensibilisation au para et handisport
- La situation financière de l'association

Pour faciliter l'étude du dossier, veuillez utiliser impérativement le dossier de demande de subvention joint. Selon les associations et le domaine d'activités, toutes les rubriques ne sont pas obligatoirement à renseigner. Pour autant, nous vous invitons à être le plus précis possible.

Ce document est un fichier « word » modifiable que vous pouvez remplir directement. Concernant les tableaux, il suffit de double-cliquer dessus pour y accéder. Le dossier devra être accompagné **des pièces justificatives demandées**.

Le dossier et pièces justificatives doivent être retournés par courriel à : servicedessports@aubignylesclouzeaux.fr (y compris pour les associations non sportives) ou déposés en mairie (Aubigny ou les Clouzeaux) avant le **31 décembre 2023**.

Nous vous demandons de respecter ce délai afin de pouvoir instruire les demandes dans de bonnes conditions pour que le vote des subventions intervienne au cours du mois de mars.

Nous vous remercions pour l'attention que vous voudrez bien accorder à cette procédure et vous prions d'agréer l'assurance de nos salutations les meilleures.

Jean-Philippe BARRIENTOS, Adjoint aux Sports et aux Loisirs
Elisabeth ROUSSEAU, Adjointe à la Culture, aux Animations et à la Vie associative